



## Charges locatives pour une maison divisée en trois appartements

Par **yaddap**, le 11/06/2011 à 11:10

Bonjour,

je suis locataire dans une maison qui a été divisé en trois appartements. Il n'y qu'un seul compteur pour l'eau, l'electricité et le gaz. Je viens de recevoir les charges annuelles.

L'agence qui gère la location de cette maison et de ces trois appartements a calculé les charges très simplement en prenant le prorata de la surface habitable.

Vu qu'il n'y a qu'un seul compteur pour les trois appartements, je suis incapable de savoir exactement ce que j'ai consommé.

Est ce que le mode de calcul est légal ou est ce que je peux contester la somme que l'agence me demande ?

d'avance merci pour votre réponse.

Par **mimi493**, le 11/06/2011 à 12:29

location vide ou meublée ?

Si meublée forfait de charges ou pas ?

Par **yaddap**, le 11/06/2011 à 14:16

l'appartement était vide

Par **mimi493**, le **11/06/2011** à **14:28**

Donc interdit de faire payer l'électricité (la revente d'électricité est interdite) pour les parties privées. Le bailleur a l'obligation de faire installer un compteur ERDF par logement. Exigez-le